

Département de la Loire  
**MAIRIE DE  
CHALAIN-LE-COMTAL**

42600

Tél 04 77 76 11 69

E-mail : [mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr](mailto:mairie.chalain.le.comtal@wanadoo.fr)

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025 A 19 heures**

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.

Présents : Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER

Pouvoirs : Hubert VAILLANT à Sandrine CHAPUIS

Excusés : Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT

Absent : /

Secrétaire de séance : Jacques BALEYDIER

N° d'ordre	Objet des délibérations	Décision
2025-D-11-46	EXONERATION DES FRAIS DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES	Approuvée par 7 voix pour 5 voix contre 1 abstention
2025-D-11-47	TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES	Approuvée à l'unanimité
2025-D-11-48	TARIF DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL AUX PARTICULIERS	Approuvée à l'unanimité
2025-D-11-49	TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE	Approuvée à l'unanimité
2025-D-11-50	ARCHIVAGE MAIRIE	Approuvée à l'unanimité
2025-D-11-51	CONVENTION DE TRANSPORT SERVICE FOURRIERE ANIMALE	Approuvée à l'unanimité

Le Maire,  
Alféo GUIOTTO

*Guotto*



Le Secrétaire de séance,  
Jacques BALEYDIER

*Bald*



## MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
Délibération n°2025-D-11-46

OBJET : **EXONERATION DES FRAIS DE NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

<b>Date de la convocation :</b> 13 novembre 2025	Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.
<b>En exercice :</b> 14 membres	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>Présent(s) :</b> 12	Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER
<b>Pouvoir(s) :</b> 1	
<b>Absent(s) :</b> 0	
<b>Excusé(s) :</b> 2	
 Pour : 7 Contre(s) : 5 Abstention (s) : 1	<b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b> Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
	<b>Le ou les membres absent(s) : /</b> <b>Le ou les membres excusé(s) :</b> Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT
	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'association le Sou des Ecoles sollicitant la gratuité des frais de nettoyage facturés 160 € à la suite de l'utilisation de la salle des fêtes pour ses manifestations,

Considérant que cette association reverse intégralement les fonds récoltés au profit des enfants de la commune, afin de contribuer au financement d'activités et de sorties scolaires,

Au regard de l'utilité de cette association, Monsieur le Maire propose de supprimer les frais de nettoyage appliqués spécifiquement pour le Sou des Ecoles, tout en maintenant cette participation financière pour les autres associations communales.

Après discussion, plusieurs élus ont exprimé l'avis que toutes les associations doivent être soumises aux mêmes conditions d'utilisation de la salle des fêtes, alors que d'autres ont estimé que l'activité particulière de l'association le Sou des Ecoles, qui collecte et redistribue des fonds pour les enfants, justifie une exonération.

*Arrivée de Nathalie BENIERE VIEL à 19 h 25*

Après en avoir délibéré par 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal :  
- **DECIDE de supprimer** les frais de nettoyage de la salle des fêtes pour l'ensemble des associations communales, afin d'assurer une égalité de traitement entre elles.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20251118-2025D1146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

Chalain-le-Comtal, le 18/11/2025

Le Maire,

ALFEO GUIOTTO



Le Secrétaire de séance,  
JACQUES BALEYDIER



## MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
Délibération n°2025-D-11-47

OBJET :

### TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

<b>Date de la convocation :</b> 13 novembre 2025	Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.
<b>En exercice :</b> 14 membres	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>Présent(s) :</b> 12	Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER
<b>Pouvoir(s) :</b> 1	
<b>Absent(s) :</b> 0	
<b>Excusé(s) :</b> 2	
 Pour : 13 Contre(s) : 0 Abstention(s) : 0	<b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b> Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
	<b>Le ou les membres absent(s) :</b> /
	<b>Le ou les membres excusé(s) :</b> Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT
	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs de location des salles communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE les tarifs des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

#### SALLE DES FETES

- Habitants de la commune (Week-end et jours fériés) : 400 € nettoyage inclus
- Personnes domiciliées hors de la commune (Week-end et jours fériés) : 640 € nettoyage inclus
- Location de la vaisselle : 50 €
- Location du vidéoprojecteur : 50 €
- Location de la scène : 200 €
- Caution réclamée pour la location de la scène : 1 500 €
- Caution réclamée lors de la réservation de la salle et restituée après utilisation si aucune détérioration n'a été constatée : 1 500 €
- Les associations communales bénéficient de la gratuité de la salle et des frais de nettoyage après chaque utilisation.

Un acompte de 50 % du montant de la location de la salle des fêtes sera versé lors de la réservation. Le solde devra être acquitté lors de l'état des lieux de sortie.

En cas de désistement, le chèque d'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure dûment prouvé par le bénéficiaire. Le tarif appliqué est celui en vigueur au moment de la réservation.

## **SALLE D'ANIMATION**

➤ Utilisation pour une journée : 50 €

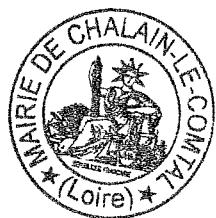
Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 18/11/2025

Le Maire,  
ALFEO GUIOTTO

*Guiotto*

Le Secrétaire de séance,  
JACQUES BALEYDIER





# MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
Délibération n°2025-D-11-48

OBJET : **TARIF DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL AUX PARTICULIERS**

<b>Date de la convocation :</b> 13 novembre 2025	Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.
<b>En exercice :</b> 14 membres	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>Présent(s) :</b> 12	Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER
<b>Pouvoir(s) :</b> 1	
<b>Absent(s) :</b> 0	
<b>Excusé(s) :</b> 2	
 Pour : 13 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0	<b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b> Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
	<b>Le ou les membres absent(s) :</b> /
	<b>Le ou les membres excusé(s) :</b> Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT
	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met à disposition des particuliers habitant la commune, des tables et bancs pour leurs manifestations à caractère privé. Il propose de réactualiser le tarif de location du matériel communal aux particuliers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **MAINTIENT** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 le tarif de location du matériel communal aux particuliers pour l'organisation de manifestations à caractère privé comme suit :

- l'ensemble 1 table et 2 bancs : 2 €
  - **PRECISE** qu'un chèque de caution de 100 € sera demandé à chaque réservation de matériel.
- Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 18/11/2025

Le Maire,  
ALFEO GUIOTTO

Le Secrétaire de séance,  
JACQUES BALEYDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20251118-2025D1148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025



## MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
Délibération n°2025-D-11-49

OBJET :

### TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

<b>Date de la convocation :</b> 13 novembre 2025	Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.
<b>En exercice :</b> 14 membres	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>Présent(s) :</b> 12	Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER
<b>Pouvoir(s) :</b> 1	
<b>Absent(s) :</b> 0	
<b>Excusé(s) :</b> 2	
 Pour : 13	<b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b>
Contre(s) : 0	Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
Abstention (s) : 0	 <b>Le ou les membres absent(s) :</b> /
	<b>Le ou les membres excusé(s) :</b> Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT
	 Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réactualiser les tarifs des concessions au cimetière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **MAINTIENT** les tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à savoir :

➤ Concessions de terrain :

- **concession cinquantenaires, le m<sup>2</sup> :** 155 €
- **concession trentenaires, le m<sup>2</sup> :** 130 €

➤ Colombarium :

- **concession trentenaire :** 550 €/case de 2 urnes
- **renouvellement de case pour 30 ans :** 250 €

Les plaques et inscriptions sont à la charge des familles, l'écriture sera de type romane en doré.  
Les fleurs doivent être déposées à droite des cases.

➤ L'accès au jardin du souvenir est **gratuit**, sans inscription.

La dispersion des cendres ne pourra avoir lieu qu'après autorisation préalable du Maire.

- et **PRECISE** que le raccordement au réseau de drainage des caveaux ayant fait l'objet d'une reprise par la commune (dans le cadre de la procédure de reprise des concessions abandonnées), est à la charge des acquéreurs.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 18/11/2025

Le Maire,

ALFEO GUIOTTO

*Guilfro*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20251118-2025D1149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025



Le Secrétaire de séance,  
JACQUES BALEYDIER

*Jacques Baleydier*



# MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
Délibération n°2025-D-11-50

**OBJET : ARCHIVAGE MAIRIE**

<b>Date de la convocation :</b> 13 novembre 2025	Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.
<b>En exercice :</b> 14 membres	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>Présent(s) :</b> 12	Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER
<b>Pouvoir(s) :</b> 1	
<b>Absent(s) :</b> 0	
<b>Excusé(s) :</b> 2	
 <b>Pour :</b> 13 <b>Contre(s) :</b> 0 <b>Abstention(s) :</b> 0	<b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b> Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
	<b>Le ou les membres absent(s) :</b> /
	<b>Le ou les membres excusé(s) :</b> Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT
	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 et suivants,
- Vu le Code du patrimoine,
- Vu la nécessité pour la commune d'assurer le tri, l'élimination réglementaire et le classement de ses archives,
- Vu les propositions de Loire Forez agglomération visant à accompagner les communes membres dans la gestion et l'épuration de leurs archives,

Considérant :

- que les archives municipales ont un caractère administratif, juridique et historique et doivent être gérées conformément aux normes en vigueur ;
- que la commune ne dispose pas des moyens humains, matériels ou logistiques suffisants pour assurer pleinement les opérations d'archivage (tri, classement, élimination réglementaire, conditionnement, conservation) ;
- que Loire Forez agglomération propose d'assurer ce service ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir la proposition la moins élevée de Loire Forez agglomération consistant à la recherche des archives éliminables, la rédaction du bordereau d'élimination et l'accompagnement à la destruction,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à conclure entre la Commune et Loire Forez agglomération, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre,
- **DIT** que les dépenses liées à cette convention seront imputées au budget communal.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Chalain-le-Comtal, le 18/11/2025

042-214200388-20251118-2025D1150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025



Le Secrétaire de séance,  
JACQUES BALEYDIER



## MAIRIE DE CHALAIN-LE-COMTAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025  
Délibération n°2025-D-11-51

**OBJET : CONVENTION DE TRANSPORT SERVICE FOURRIERE ANIMALE**

<b>Date de la convocation :</b> 13 novembre 2025	Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Alféo GUIOTTO, Maire.
<b>En exercice :</b> 14 membres	<b>Les membres présents en séance :</b>
<b>Présent(s) :</b> 12	Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Gilles DUMAS, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Claudette ALLIBERT, Brigitte DESJOYAUX, Sandrine CHERBUT, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie BENIERE VIEL et Vincent GENEVRIER
<b>Pouvoir(s) :</b> 1	
<b>Absent(s) :</b> 0	<b>Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :</b>
<b>Excusé(s) :</b> 2	Hubert VAILLANT pouvoir à Sandrine CHAPUIS
 Pour : 13 Contre(s) : 0 Abstention (s) : 0	<b>Le ou les membres absent(s) :</b> / <b>Le ou les membres excusé(s) :</b> Marc MOLETTE et Hubert VAILLANT
	Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jacques BALEYDIER.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la fourrière animale de Loire Forez agglomération se situe depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2025 à Mornand-en-Forez, Domaine du Bost.

Il présente le projet de convention portant sur le transport des animaux trouvés sur le territoire de la commune et propose à l'assemblée de conventionner sur ce service.

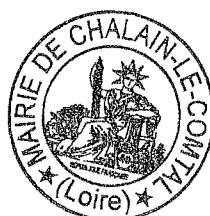
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Considérant que la commune ne dispose pas de fourrière,

- **APPROUVE** la convention de transport service fourrière animale à passer entre la commune et Monsieur Quentin DUCLOS, gérant de la Pension Animale et Fourrière « Domaine du Bost » située 576 chemin du Bost 42600 Mornand-en-Forez, qui prend effet au 18 novembre 2025,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus. Pour copie conforme.

Chalain-le-Comtal, le 18/11/2025



Le Maire,

ALFEO GUIOTTO

*Guotto*

Le Secrétaire de séance,  
JACQUES BALEYDIER

*J. Baleydier*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200388-20251118-2025D1151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025